

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. Cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté n° 98-308 de monsieur le préfet du Rhône en date du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir, figure notamment une parcelle de terrain de 70 mètres carrés à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 635 de la section BC et appartenant à la SCI Picasso.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-256-92-00032 délivré par monsieur le maire de Vaulx en Velin le 24 septembre 1992 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté n° 98-308 de monsieur le préfet du Rhône en date du 8 janvier 1998 ;

Vu le permis de construire n° 69-256-92-00032 délivré par monsieur le maire de Vaulx en Velin le 24 septembre 1992 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,